Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20250506-DB-12-25-DE
Date de télétransmission : 07/05/2025
Date de réception préfecture : 07/05/2025

République Française *Département des Alpes de Haute Provence*

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONAIS BUECH

EXTRAIT N° 12.25 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 06 MAI 2025

Membres du Bureau Communautaire :
- **En exercice :** 18
- **Présents :** 12
- **Votants :** 13 (1 procuration)
- **Suffrages exprimés :** 13 (13 pour)
- **Secrétaire de séance :** Jean-Yves SIGAUD

Le six mai deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-neuf avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

Présents : ARLAUD Véronique, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, GARCIN Martine, GAY Robert, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre et TENOUX Gérard.

Représenté : LOMBARD Pascal représenté par SCHÜLER Jean à qui il a donné procuration

Absents excusés : ARMAND Florent, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, MARTIN Florent.

ORDRE DU JOUR : Marché de collecte des déchets en substitution de tournées assurées par la régie de collecte de la CCSB

La Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (CCSB) assure en régie la collecte des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.
Un travail de réorganisation interne du service de collecte des déchets est en cours, avec la formation de nouveaux chauffeurs.
Dans l'attente de la finalisation de ce travail, il est proposé de passer un marché de prestation de service de collecte des déchets, en substitution de tournées assurées par la régie de collecte de la CCSB.

Ce marché serait alloti de la manière suivante :
- Lot n°1 : collecte régulière des déchets ménagers sur la tournée dite de « Sisteron Centre-Ville », avec transport des déchets collectés jusqu'au site de traitement du Beynon à Ventavon ;
- Lot n°2 : collecte ponctuelle des déchets en colonnes aériennes et semi-enterrées sur l'ensemble du territoire de la CCSB, avec transport des déchets collectés sur les sites de pré-stockage.

La durée du marché serait de 3 mois à compter du 1er juillet 2025, renouvelable expressément 1 fois 3 mois.

Le lot n°1 serait exécuté en continu sur chaque période de 3 mois et son montant est estimé à 90 000 € HT (reconduction comprise).

Le lot n°2 serait passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, émis à chaque survenance du besoin. Le montant maximum du marché est de 46 666 € HT pour chaque période de 3 mois.

Accusé de réception en préfecture
004-200068765-20250506-DB-12-25-DE
Date de télétransmission : 07/05/2025
Date de réception préfecture : 07/05/2025

Le montant total estimé du marché est donc de 183 332 € HT (reconduction comprise). Par conséquent, la consultation serait faite en procédure adaptée.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve le lancement d'un marché de collecte des déchets en substitution de tournées assurées par la régie de collecte de la CCSB, tel que décrit ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à attribuer le marché à la ou les entreprises ayant présenté les offres économiquement les plus avantageuses en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation ;
- autorise le président ou son représentant à signer et notifier le marché à la ou les entreprises retenues, ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.
- autorise le président ou son représentant à décider de la reconduction de chacun des lots à la fin de la période initiale de 3 mois et à signer tous les documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU

Le secrétaire de séance,
Jean-Yves SIGAUD

Publiée le : 07 MAI 2025